

***RM CONSULTANTS ASSOCIES***

**RAPPORT DE TRANSPARENCE**

***établi en application de l'art. R.823-21 du Code de commerce***

Exercice clos au 31 décembre 2017

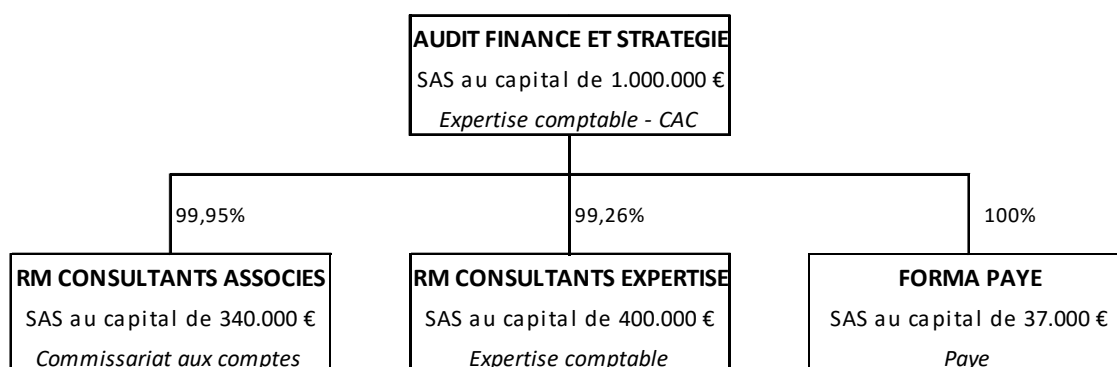
## SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU CABINET RM CONSULTANTS ASSOCIES .....	3
1.1 Le Groupe .....	3
1.2 Les activités du cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES.....	3
1.2.1 L’audit et le commissariat aux comptes.....	3
1.2.2 L’audit légal .....	3
1.3 Les activités des autres sociétés du Groupe .....	4
2. LA GOUVERNANCE .....	4
2.1. La direction.....	5
2.3. Le rôle actif du Comité des Risques de signature (CRS).....	5
2.3. Le chiffre d’affaires et la clientèle .....	5
3. LES PROCEDURES QUALITE RM CONSULTANTS ASSOCIES.....	6
3.1. Les activités .....	6
3.2. L’indépendance .....	7
3.3. Le contrôle qualité interne.....	7
3.4. Le contrôle qualité exercé par la Compagnie des Commissariat aux Comptes .....	8
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
4.1. Les associés.....	8
4.2. Les professionnels diplômés .....	9
4.3. Les collaborateurs .....	9
4.4. La formation continue.....	9

# 1. PRESENTATION DU CABINET RM CONSULTANTS ASSOCIES

## 1.1 Le Groupe

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, le cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES a donné en location gérance à la société RM CONSULTANTS EXPERTISE ses activités hors commissariat aux comptes qui lui ont ensuite été apportées au 31 mai 2018. Après reclassement des titres, l'organigramme du groupe auquel appartient RM CONSULTANTS ASSOCIES est formé des sociétés ci-après.



## 1.2 Les activités du cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES

Par suite de la réorganisation du groupe, le cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES est une entité juridique régie par les seules dispositions professionnelles réglementaires de la Compagnie des Commissaires aux comptes et n'exerce plus que dans le domaine de l'audit et du commissariat aux comptes.

La société AUDIT FINANCE ET STRATEGIE intervient également en partie dans ce domaine.

### 1.2.1 L'audit et le commissariat aux comptes

Les missions d'audit et de commissariat aux comptes visent essentiellement à sécuriser l'information financière produite et diffusée par les entreprises par l'émission d'une opinion.

### 1.2.2 L'audit légal

RM CONSULTANTS ASSOCIES exerce un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes, RM CONSULTANTS ASSOCIES intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés :

- Augmentation et réduction de capital,
- Apports,
- Fusion et scission de sociétés,
- Transformation,
- Octroi d'avantages particuliers à certains actionnaires.

RM CONSULTANTS ASSOCIES réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochements, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises.

### 1.3 Les activités des autres sociétés du Groupe

Les sociétés RM CONSULTANTS EXPERTISE, FORMA PAYE, et en partie AUDIT FINANCE ET STRATEGIE interviennent dans le cadre de l'expertise comptable et du conseil. A ce titre, elles conduisent différentes missions, notamment :

#### *. Comptabilité*

- Etablissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting,
- Tenue ou surveillance de comptabilités,
- Etablissement de comptes consolidés.

#### *. Gestion de ressources humaines*

- Contrats de travail,
- Gestion de la paie et des déclarations sociales.

#### *. Finance et gestion*

- Mise en place de comptabilités analytiques,
- Etablissement de documents prévisionnels et de suivi budgétaire,
- Gestion de trésorerie et recherche de financements,
- Evaluation d'entreprises,
- Gestion patrimoniale.

#### *. Juridique et fiscal*

- Tenue de secrétariat juridique,
- Conseil en fiscalité et établissement de déclarations fiscales.

## 2. LA GOUVERNANCE

Les principaux objectifs de la gouvernance mise en place par RM CONSULTANTS ASSOCIES sont la sécurité et la transparence. La gouvernance repose sur :

- la direction du cabinet,
- le Comité des risques de signature,
- les procédures mises en place par le cabinet.

## 2.1. La direction

La direction est composée de tous les associés du cabinet ; chaque associé prenant en charge un domaine d'organisation particulier :

- Jean-Luc HERRMANN : Direction générale, système d'information, ressources humaines,
- Nicanor RICOTE : Veille technique,
- Alain GSELL : Procédures d'audit, organisation des missions.

## 2.3. Le rôle actif du Comité des Risques de signature (CRS)

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Il est composé du Président et d'un associé.

Le CRS consiste à maîtriser les risques auxquels s'expose RM CONSULTANTS ASSOCIES par la réalisation des missions. Pour cela, il examine notamment les points suivants :

- Revoir les mouvements de portefeuille clients,
- Apprécier les éventuelles situations de conflits d'intérêt,
- Apprécier les risques civils et pénaux liés aux travaux,
- Vérifier la bonne application des procédures d'audit du groupe,
- Apprécier la situation du cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES par rapport aux instances de contrôle et de tutelle,
- Approuver les mises à jour des procédures proposées par la commission ad hoc.

Chaque réunion du comité donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'une feuille de présence.

## 2.3. Le chiffre d'affaires et la clientèle

La société RM CONSULTANTS ASSOCIES réalise un montant d'honoraires :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Audit et commissariat aux comptes	1.238	1.198
Expertise comptable et conseil et divers (1)	1.091	1.765
<b>Total</b>	<b>2.329</b>	<b>2.963</b>

(1) *Activité mise en location gérance au 1<sup>er</sup> juillet 2017*

. Les entités cotées sur un marché réglementé :

- PRECIA MOLEN : NYSE-Euronext Paris

### 3. LES PROCEDURES QUALITE RM CONSULTANTS ASSOCIES

RM CONSULTANTS ASSOCIES a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle d'audit et de commissariat aux comptes. Cette démarche a conduit RM CONSULTANTS ASSOCIES à s'appuyer sur l'association technique « Cabinets Partenaires » et à renforcer l'ensemble des mesures permettant d'assurer l'indépendance et le contrôle qualité.

#### 3.1. Les activités

RM CONSULTANTS ASSOCIES est adhérent de l'association technique « Cabinets Partenaires » dont l'objet principal est de favoriser l'exercice professionnel des cabinets membres de l'association par la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Cette association est constituée de cabinets totalement indépendants répartis sur le territoire français.

L'association technique a élaboré un recueil de procédures d'audit mis à la disposition de ses adhérents. Ces procédures ont été communiquées à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et sont consultables sur le site internet Cabinets Partenaires.

Ce recueil de procédures s'impose comme un référentiel contenant des outils liés à la conduite d'une mission d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les principales phases couvertes par ces procédures concernent :

- L'acceptation de la mission,
- Le maintien et le renouvellement de la mission,
- Les phases d'audit,
- La prise en compte des travaux de l'expert-comptable,
- L'exercice de la mission en co-commissariat aux comptes,
- La révision indépendante,
- La gestion des conflits d'intérêts,
- Le secret professionnel,
- La supervision des travaux par le commissaire aux comptes,
- La délégation de signature,
- Le contrôle des risques de signature,
- Les consultations techniques,
- La formation professionnelle.

De plus, le recueil met à la disposition des adhérents :

- Un fonds documentaire regroupant les principaux textes (règles, normes etc.) français et internationaux applicables à la profession,
- Différents modèles de rapports, d'attestations, de courriers propres à la mission d'audit.

Une commission ad hoc au sein de l'association technique procède le cas échéant à une mise à jour régulière de ses procédures et de la documentation. Ces mises à jour font l'objet d'une communication écrite à l'ensemble des adhérents par le secrétariat de l'association.

Dans le cadre de la convention d'adhésion, RM CONSULTANTS ASSOCIES s'est engagé à participer à une réunion annuelle d'actualisation.

### 3.2. L'indépendance

L'indépendance est une exigence forte de la société RM CONSULTANTS ASSOCIES dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions d'audit et non audit.

Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur,
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat,
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus, RM CONSULTANTS ASSOCIES a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L.822-14 du Code de commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un Marché Réglementé ainsi que leurs filiales importantes. Il en est de même pour les personnes morales visées à l'article L.612-1.

### 3.3. Le contrôle qualité interne

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

#### *. La supervision active de l'associé signataire*

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaires adaptés à chaque étape de l'audit).

#### *. La révision indépendante*

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne les Entités d'Intérêts Publics ainsi qu'une sélection de dossiers arrêtée par le Comité des Risques de signature.

La révision indépendante a un triple objectif :

1. Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence avec la stratégie d'audit et les conclusions du dossier,
2. Vérifier la pertinence des projets de documents livrables,
3. Vérifier la conformité des livrables avec les normes professionnelles et les procédures du cabinet.

#### *. Le rôle actif du Comité des Risques de Signature*

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Il est composé du Président Directeur Général et du Directeur Général.

#### *. La veille technique*

Elle est assurée par un responsable désigné de l'équipe d'audit, lequel est chargé de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation. Le responsable actuel est Monsieur Nicanor RICOTE.

### 3.4. Le contrôle qualité exercé par la Compagnie des Commissariat aux Comptes

Le dernier contrôle qualité délégué par le Haut Conseil du Commissariat aux comptes à la Compagnie des Commissariat aux Comptes a eu lieu en 2015.

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

La réputation du cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, RM CONSULTANTS ASSOCIES s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique. Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La direction des ressources humaines est assurée par Monsieur Jean Luc HERRMANN.

### 4.1. Les associés

Les associés, au nombre de trois, sont :

- Monsieur Jean Luc HERRMANN
- Monsieur Nicanor RICOTE,
- Monsieur Alain GSELL.

Chaque associé est commissaire aux comptes. La rémunération des associés est fixe. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par la société.



## 4.2. Les professionnels diplômés

RM CONSULTANTS ASSOCIES ne comprend aucune personne diplômée non associée.

## 4.3. Les collaborateurs

Au 31 décembre 2017, RM CONSULTANTS ASSOCIES dispose d'un effectif de 9 collaborateurs (hors associés) exclusivement dédié à l'activité audit et commissariat aux comptes réparti comme suit :

. Répartition par niveau hiérarchique :

- Nombre de responsables de mission : 4 (1<sup>er</sup> niveau et 2<sup>ème</sup> niveau)
- Nombre de collaborateurs : 3
- Nombre d'assistants : 1

. Autres informations :

- Nombre de cadres : 0
- Nombre d'employés : 9

. Répartition par diplôme :

- Bac + 2 ou + 3 : 1
- Master (ou équivalent) : 6
- Expert-comptable stagiaire (ou mémorialiste) : 2

Au cours de l'exercice, le cabinet a également utilisé les ressources de stagiaires spécialisés dans le domaine de l'audit.

## 4.4. La formation continue

Le commissaire aux comptes doit posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de ses missions. Il maintient un niveau élevé de compétence par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation.

RM CONSULTANTS ASSOCIES veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Une fiche individuelle de formation professionnelle établie pour chaque associé et chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues.

L'entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et l'amélioration effective des compétences.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement au sein du cabinet RM CONSULTANTS ASSOCIES.

Par ailleurs, les collaborateurs sont également destinataires, plusieurs fois par mois sans qu'un rythme précis ait été déterminé, de mail ou de supports écrits sur l'actualité technique.

Fait à Valence, le 4 juin 2018

M. Jean Luc HERRMANN

***Président***

**ANNEXE 1**  
**DECLARATION DE LA DIRECTION RELATIVE**  
**A LA VERIFICATION INTERNE DES REGLES D'INDEPENDANCE**

La Direction Générale a mis en œuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôle décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance. Elle déclare que les contrôles nécessaires ont été mis en œuvre en vue de s'assurer que le principe est respecté.

**ANNEXE 2**  
**DECLARATION DE LA DIRECTION RELATIVE**  
**A L'EFFICACITE DU SYSTEME INTERNE DE CONTROLE QUALITE**

Sur la base des procédures mises en œuvre, la Direction Générale atteste avoir mis en place un système de contrôle qualité permettant une gestion des risques appropriée.

**ANNEXE 3**  
**ATTESTATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES**  
**EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**(ARTICLE L.822-4 ET L.822-61 DU CODE DE COMMERCE)**

La Direction Générale confirme que la politique de formation permet d'assurer le respect des obligations de formation des associés commissaires aux comptes prévues par le Code de commerce.